

**COMMUNE DE MALZÉVILLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019**

**Salle polyvalente Michel Dinot - Place François Mitterrand**

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance : 22**

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Jessica NATALINO, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA

**Conseillers absents - excusés : Marc BARRON**

**Procurations :** Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX à Daniel THOMASSIN  
Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON  
Marie-Claire D'AGOSTINO à Pierre BIYELA  
Adrien BONNET à Bertrand KLING  
Jean-Claude BOULY à Corinne MARCHAL-TARNUS  
Jean-Yves SAUSEY à Salvatore LIVOLSI

**Votants : 28**

**Secrétaire de séance : Daniel THOMASSIN**

**Date convocation : 6 décembre 2019**

**N°2019-053**

**Objet : Construction d'un bâtiment public pour l'accueil périscolaire et l'aménagement de salles de réunions « La Maisonnée » - Demande de financement au titre du dispositif « Traitement et requalification des friches publiques » de la Région Grand Est**

**Rubrique : 7.5.2**

**Rapporteur : Pascal PELINSKI**

La commune de Malzéville est propriétaire d'un Foyer de Personnes Agées aujourd'hui désaffecté et déclassé. Le bâtiment est en cours de démolition.

L'ancien foyer de personnes âgées accueillait plusieurs salles de réunion, dont la salle du conseil municipal.

Par ailleurs, la commune doit également faire face à une demande croissante du nombre d'inscrits dans le cadre des temps périscolaires. Les capacités d'accueil du bâtiment actuel sont limitées, et la mise en conformité de ce bâtiment avec les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite présente des difficultés techniques.

Pour faire face à ses besoins propres, la commune souhaite donc réaliser, sur une partie de l'emprise foncière du foyer de personnes âgées dit « la Maisonnée », un bâtiment public pour créer un accueil périscolaire et des salles de réunions municipales.

Un programmiste a été recruté par la ville pour vérifier la faisabilité de l'opération.

Le bailleur, meurthe et moselle Habitat (mmH), souhaite quant à lui réaliser sur une partie de cette même emprise 40 logements locatifs et 17 logements en accession à la propriété.

Pour assurer la cohérence des travaux de l'ensemble des bâtiments, mais aussi pour optimiser les coûts de réalisation des travaux, la commune de Malzéville et mmH ont convenu de l'opportunité de n'avoir qu'un seul maître d'ouvrage assurant la conduite de l'ensemble de l'opération.

Vu la délibération N°2018-66 en date du 26 septembre 2018,

Une convention de transfert de Maîtrise d'ouvrage temporaire a donc été conclue entre la commune de Malzéville et mmH.

La commission d'appel d'offres de mmH s'est réunie le 27 novembre 2019 pour attribuer le marché.

Suite à la remise des offres, le coût prévisionnel total des travaux de construction du bâtiment s'élève à 1 726 176,74 € HT, soit 2 071 412,19 € TTC. Les coûts liés à la démolition de l'ancien foyer de personnes âgées s'élève à 97 154,04 € HT, soit 116 584,85 € TTC.

Par courrier en date du 23 janvier 2019, la ville de Malzéville informait la région Grand Est de son intention de démolir l'ancien foyer de personnes âgées pour y construire un nouveau bâtiment public destiné à accueillir des salles de réunion et un accueil périscolaire.

Par courrier en date du 18 février 2019, la région Grand Est a informé la ville que le dossier pouvait s'inscrire dans le cadre du dispositif « Traitement et requalification des friches publiques ». Le courrier de la Région vaut « accusé de réception » et permet à la ville de rendre éligibles les dépenses liées au projet à compter du 30 janvier 2019, notamment celles qui concernent la démolition du bâtiment.

Vu la délibération du conseil municipal N°2018-066 en date du 26 septembre 2018 relative à la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à Meurthe et Moselle Habitat pour la construction d'un bâtiment public,

Vu la délibération du conseil municipal N°2019-051 en date du 12 décembre 2019 relative à l'autorisation de programme libellée « La Maisonnée »,

Après avis favorable de la Commission Mixte Finances et Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie le 27 novembre 2019,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré à la majorité**

4 voix contre : Corinne MARCHAL-TARNUS,

Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI,

Jean-Yves SAUSEY

**Approuve** le programme des travaux et le plan de financement joint en annexe.

**Sollicite** une subvention au titre du dispositif « Traitement et requalification des friches publiques ».

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.



Le Maire,

Bertrand KLING

Maître d'ouvrage : COMMUNE DE MALZEVILLE

Intitulé de l'opération : Construction d'un équipement communal (accueil périscolaire et salles de réunions)

**Plan de financement prévisionnel**  
**Région Grand Est: Traitement et requalification des friches publiques**

DEPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Montant HT	Financement	Montant maximum prévisionnel
Coût du bâtiment public	1 726 176,74 €	ETAT-DETR	500 000,00 €
Coûts des travaux de déconstruction (désamiantage/démolition)	82 989,08 €	Région Grand Est	750 000,00 €
Coût liés à la maîtrise d'œuvre, SPS, Diagnostics, Etudes, AAPC...	14 164,97 €		
		Autofinancement	573 330,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 823 330,79 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 823 330,79 €</b>